

Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – la confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime

Sommaire

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom du cabinet de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : EP 363-140002/004/CY

Valeur du contrat : 187 265,86 \$ (TVH comprise)

Date d'attribution des services : Le 15 novembre 2017

Date de livraison des services : Le 4 septembre 2018

Numéro d'enregistrement : POR 48-17

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

This report is also available in English

Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – la confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime

Rapport sur les observations

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom du fournisseur : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS.

Date : le 6 septembre 2018

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats découlant d'un sondage en ligne que Les Associés de recherche EKOS ont réalisé pour le compte de Transports Canada. La recherche s'est effectuée auprès de 3 407 Canadiens entre février et mars 2018. Quinze entrevues ont été réalisées auprès d'intervenants autochtones entre mars et juin 2018.

This publication is also available in English under the title "Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety".

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Transports Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca.

Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Numéro de catalogue :

T29-145/2018F-PDF

Numéro international normalisé des livres (ISBN) :

978-0-660-27641-0

Publications connexes (numéro d'inscription : ROP 48-17) :

Numéro de catalogue T29-145/2018E-PDF - (Final Report, English)

ISBN 978-0-660-27640-3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2018

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Personne-ressource : Susan Galley

Bureau d'Ottawa

359, rue Kent, pièce 300

Ottawa (Ontario) K2P 0R6

Téléphone : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

www.ekos.com

SOMMAIRE

Fruit de l'investissement le plus important jamais consacré à la protection des côtes et des voies navigables du Canada, le Plan de protection des océans a été mis en œuvre à la fin de l'année 2016 pour améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable, pour protéger les milieux marins canadiens et pour offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et aux collectivités côtières. Cette stratégie d'envergure nationale vise à contribuer à établir un système de sécurité maritime de classe mondiale qui offre des occasions économiques aux Canadiens dès aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour des générations à venir. Grâce à des partenariats avec les peuples autochtones du Canada, en particulier dans les collectivités côtières, le gouvernement du Canada cherche à faire appel à la collaboration de ces collectivités pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime.

Transports Canada a cerné un besoin de travaux de recherche sur l'opinion publique afin de mesurer le niveau de confiance des Canadiens et plus particulièrement, des groupes autochtones à l'égard du système de sécurité maritime du Canada, de même que leurs connaissances au sujet du Plan de protection des océans. Cette étude servira à éclairer la planification de la communication, les efforts de sensibilisation et les initiatives de mobilisation. Elle servira aussi à évaluer l'amélioration des liens tissés avec les populations autochtones.

Le sondage réunit 3 407 cas d'achèvement, y compris 2 168 cas dans la population en général (ou « grand public ») et 1 239 cas dans les populations autochtones du Canada. Les observations sont présentées séparément pour chaque échantillon. Le sondage a fait appel à diverses sources : panels et populations aléatoires. La collecte de données s'est déroulée entre la mi-février et la mi-mars 2018 dans le cadre de sondages en ligne ou d'entrevues téléphoniques de sondage menées par une équipe bilingue qualifiée.

Dans le deuxième volet, des entrevues qualitatives ont été menées au téléphone auprès de 15 personnes représentant des collectivités autochtones côtières, y compris sept entrevues menées dans la région du Pacifique, deux dans la région de l'Arctique, cinq au Québec et une dans la région de l'Atlantique. Ces entrevues ont eu lieu entre mars et juin 2018.

Observations

Connaissances, importance perçue et confiance selon la population

La population canadienne fait état de connaissances limitées au sujet de la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada et la protection des milieux marins. Dans

le sondage, c'est dans une proportion inférieure à un pour cinq que les répondants se disent au courant de ces enjeux. La moitié des répondants environ a indiqué ne pas les connaître. Les résultats témoignant des connaissances sont légèrement plus élevés chez les membres des peuples autochtones au Canada et chez les résidents des collectivités côtières (dans une proportion avoisinant le quart). Cela dit, la plupart des Canadiens (dans des proportions de 75 à 83 p. 100) estiment que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont des enjeux importants. Le même niveau d'importance s'observe chez les personnes autochtones du Canada et chez les résidents des collectivités côtières.

Les résultats indiquent que la confiance est modeste dans la population, s'établissant à trois sur dix dans la population en général et chez les peuples autochtones du Canada. Les niveaux de confiance sont encore plus faibles dans les collectivités côtières. Voici les principales sources d'information sous-tendant les niveaux de confiance réduits : des reportages entendus ou lus dans les médias (la moitié), ce que les gens observent dans leurs collectivités (un sur cinq) ou ce que disent les gens dans les médias sociaux (un sur neuf). Les résultats indiquent toutefois qu'il y a une tendance au renforcement de la confiance de la population, étant donné que le cinquième des personnes interrogées estiment que leur confiance à l'égard du système de sécurité maritime du Canada a augmenté au cours des cinq dernières années, comparativement à 13 p. 100 des répondants qui sont d'avis que leur niveau de confiance a fléchi pendant cette période. Les résultats sont très semblables chez les membres des peuples autochtones du Canada. En revanche, dans les collectivités côtières, l'affaiblissement des niveaux de confiance est plus important que les améliorations observées à ce chapitre.

Connaissance et importance perçue des programmes gouvernementaux

Les résultats témoignent d'une connaissance assez répandue des programmes, règlements ou activités du gouvernement du Canada en ce qui concerne les enjeux maritimes. Les trois quarts des répondants estiment que le gouvernement a mis en œuvre un programme pour donner suite aux accidents, par exemple les déversements d'hydrocarbures qui contribuent à la pollution marine. De plus, les deux tiers des personnes interrogées sont d'avis qu'il existe un programme pour prévenir les accidents ou pour surveiller la pollution marine et un peu moins de la moitié des répondants croient que le gouvernement du Canada travaille étroitement avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. La connaissance des programmes (ou la confiance que leur inspire le gouvernement du Canada) est légèrement inférieure chez les personnes autochtones du Canada et dans les collectivités côtières.

Dans la population en général et dans les populations autochtones, un peu plus d'un cinquième des personnes interrogées affirment avoir entendu ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada. Les résultats sont toutefois légèrement supérieurs dans les collectivités côtières. Si les résultats témoignant d'une connaissance non spontanée, recueillis après la communication d'une description du programme, sont beaucoup plus élevés, le souvenir

spontané demeure relativement faible (le cinquième des répondants seulement avaient entendu parler du programme). Les médias conventionnels (télévision, journaux et radio) et Internet constituent les principales sources de connaissance. Suivent les médias sociaux avec un certain recul. Les principaux messages retenus sont subordonnés aux efforts gouvernementaux pour prévenir les accidents et la pollution en milieu marin et pour y donner suite, de même que les mesures pour mettre à jour la réglementation et le régime législatif ou pour préserver et restaurer l'écosystème marin. Les résultats témoignant du souvenir de la collaboration gouvernementale avec les peuples autochtones et les collectivités côtières sont légèrement inférieurs chez les répondants autochtones.

Les répondants ne font pas une grande distinction entre les divers éléments clés du Plan de protection des océans sur le plan de leur importance. Néanmoins, le renforcement du principe de pollueur-payeur pour veiller à ce que les entreprises prennent leurs responsabilités en cas de déversement arrive en tête de liste. En effet, plus de huit répondants sur dix estiment que cet aspect du programme est important. Suivent les mesures pour préserver les écosystèmes côtiers qui sont vulnérables au transport maritime. Les trois quarts des répondants estiment aussi que l'amélioration de la façon dont le gouvernement du Canada intervient en cas d'incidents de pollution en milieu marin ou de la façon dont il prévient ces incidents, de même que la restauration des écosystèmes marins vulnérables, l'investissement dans la recherche pour soutenir les décisions liées à la sécurité maritime et la mise à jour des règles et lois pour protéger les gens, les navires et l'environnement sont des mesures importantes. Les résultats témoignant de l'importance évaluée sont encore plus élevés dans les collectivités côtières. Les équipes d'intervention communautaire dans les collectivités autochtones, les capacités de remorquage et les nouvelles stations d'embarcations de sauvetage sont tenues pour légèrement moins importantes dans la population en général.

Perceptions au sujet des conséquences du programme

De façon générale, les résultats témoignant des perceptions au sujet des conséquences du Plan de protection des océans (PPO) sont élevés. Près des deux tiers des membres de la population en général estiment que le PPO aura un effet favorable sur la santé de la faune et de la flore marines et sur la santé des côtes et voies navigables du Canada. Dans une proportion un peu moins forte, les personnes interrogées sont d'avis que le Plan aura des effets positifs sur la sécurité de l'industrie du transport maritime. La moitié des personnes interrogées affirment qu'un effet favorable se fera sentir sur le plan de la santé des gens vivant dans des collectivités autochtones et côtières ou sur l'économie locale des secteurs à proximité des côtes et voies navigables. Ces résultats trouvent écho chez les répondants des peuples autochtones du Canada, même si les membres de ces groupes sont plus enclins à estimer que le programme aura un effet favorable sur la santé des personnes vivant dans des collectivités autochtones ou côtières ou sur l'économie locale des collectivités. Les effets perçus ne sont toutefois pas aussi forts dans les collectivités côtières. Pour ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, dans une proportion avoisinant quatre pour dix, les Canadiens se disent convaincus que le PPO permettra d'améliorer la sécurité maritime

et le transport maritime responsable et qu'il protégera le milieu marin au Canada. Le tiers des personnes interrogées estiment que le programme offrira de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones et côtières. Par ailleurs, les niveaux de confiance sont légèrement plus élevés chez les peuples autochtones du Canada (dans des proportions de 43 p. 100 à 45 p. 100). Dans la population en général, les résultats témoignant de la confiance qu'inspire le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sont modestes. En effet, c'est dans une proportion légèrement inférieure à quatre pour dix que les personnes interrogées estiment qu'elles s'y fieraient pour nettoyer efficacement un déversement ou pour intervenir en temps opportun lors d'un déversement. Dans une proportion de trois pour dix, les répondants se disent convaincus que le système peut faire en sorte que les parties responsables du secteur privé respectent leurs obligations.

Rôles dans le renforcement de la sécurité maritime

Les résultats indiquent que la population préfère nettement que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans le renforcement de la sécurité maritime. Dans la population en général, huit personnes sur dix estiment que le gouvernement fédéral devrait jouer un grand rôle à ce chapitre, tandis qu'un peu plus de six répondants sur dix soutiennent que leur gouvernement provincial devrait se voir confier une telle tâche. La moitié des personnes interrogées souhaiteraient que leur administration municipale ou locale joue un rôle important sur le plan de la sécurité maritime. Les répondants des peuples autochtones se montrent quelque peu moins favorables à l'adoption d'un rôle important pour le gouvernement fédéral, mais ils soutiennent plus vivement la participation des administrations locales pour ces enjeux.

Les résultats indiquent que les perceptions de la population à l'égard du rôle joué jusqu'ici sont toutefois plus modestes. Dans une proportion de quatre pour dix, les membres de la population en général sont d'avis que le gouvernement fédéral a joué un rôle primordial. C'est le cinquième des répondants seulement qui estiment que leur gouvernement provincial a joué un rôle important. Dans une proportion d'un pour six, les répondants soutiennent que leur administration locale a joué un grand rôle. Toutefois, les membres des populations autochtones du Canada sont relativement plus disposés à soutenir que leur administration locale et le gouvernement provincial ont joué un rôle important.

Les deux tiers de la population en général et huit répondants autochtones sur dix estiment qu'il est important pour les collectivités autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral. La moitié des répondants de la population en général et les deux tiers des répondants autochtones estiment qu'il est très important que les citoyens aient voix au chapitre en ce qui concerne ces décisions.

Le quart des membres de la population en général et des collectivités autochtones du Canada ont fait des recherches pour obtenir de l'information sur la sécurité maritime, surtout sur Internet, dans le site Web de Transports Canada ou dans d'autres sites du gouvernement du Canada et dans les

informations des médias conventionnels. Les résultats témoignant d'une participation plus soutenue, par exemple dans le cadre de séances de mobilisation, sont très faibles, s'établissant à 4 p. 100 dans la population en général. Ces résultats atteignent toutefois 9 p. 100 chez les membres des peuples autochtones du Canada.

Selon huit répondants sur dix, l'information à l'intention de la population provenant du gouvernement fédéral au sujet de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime est très utile. L'incidence et le bilan des opérations de nettoyage à la suite d'un déversement, de même que la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation pour assurer la protection des pratiques de transport maritime, sont tenus pour de bons indicateurs du rendement. De plus, les deux tiers des membres de la population en général et huit répondants autochtones sur dix au Canada estiment aussi qu'il serait opportun de rendre compte des activités de formation s'offrant aux résidents des collectivités autochtones et côtières.

Faits saillants des observations découlant des entrevues auprès des intervenants autochtones

Pendant des générations, l'océan a favorisé l'établissement de collectivités le long des régions côtières. L'océan fait partie de la culture, de l'alimentation, des habitudes de transport et de l'économie des collectivités côtières autochtones. Historiquement, l'océan a fait office de voie vitale pour le commerce et les marchandises et le transport maritime continue d'être important pour l'acheminement de la nourriture, du carburant et d'autres biens dans de nombreuses collectivités. Toutefois, on se préoccupe de la sécurité maritime et des effets sur l'écologie des grands navires de transport qui longent les côtes canadiennes, surtout dans les collectivités autochtones situées à proximité des voies de navigation.

La plupart des membres des collectivités autochtones qui ont participé aux entrevues sont d'avis que le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans la sécurité maritime. Compte tenu des intérêts nationaux du gouvernement fédéral et de sa capacité à élaborer une réglementation, plusieurs croient que le gouvernement du Canada doit soutenir la prévention des accidents maritimes et les interventions connexes. La plupart des intervenants signalent aussi qu'il y a un besoin de changements constitutionnels en ce qui concerne la nécessité de consulter les collectivités autochtones au sujet de la sécurité maritime. Les personnes autochtones qui vivent le long des côtes jouissent d'une compréhension poussée des voies navigables dans la région et elles sont animées d'un intérêt profond pour la protection de leur collectivité, de leurs moyens de subsistance et des écosystèmes.

La plupart des membres des collectivités autochtones ayant participé aux entrevues ont entendu parler du Plan de protection des océans lors des annonces du gouvernement du Canada, à la fin de l'année 2016. En grand nombre, ils évoquent l'enthousiasme que le PPO leur a d'abord inspiré, compte tenu du financement considérable et de la nécessité d'accroître et de coordonner la

protection des côtes canadiennes. Toutefois, même si la plupart des participants ont eu l'occasion de participer à un atelier portant sur le PPO ou à d'autres présentations ou exposés de Transports Canada, presque tous les informateurs clés soutiennent qu'ils continuent d'avoir une compréhension limitée des objectifs et activités du PPO.

La plupart des informateurs clés sont d'avis que le PPO peut aider les collectivités autochtones à prendre part activement à la prise de décisions au sujet de la sécurité maritime. Bon nombre d'informateurs clés sont d'avis que des partenariats significatifs peuvent être créés entre le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones, toutefois, tout partenariat doit faire appel au respect et à la confiance, en se fondant sur des consultations, aux premières étapes de la planification, pour déterminer quelles sont les activités requises, plutôt que d'informer les collectivités après la prise de décisions. En majorité, les personnes consultées estiment que les efforts de consultation, d'établissement de partenariats et de formation déployés auprès des personnes autochtones prenant part au Plan de protection des océans peuvent contribuer à améliorer les relations avec le gouvernement du Canada.

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 187 265,86 \$ (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

N° de contrat avec TPSGC : EP 363-140002/004/CY

Date du contrat : Le 15 novembre 2017

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez communiquer avec Transports Canada par courriel à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca